

DestinatairesMONSIEUR LE PRESIDENT - SIE DE L'ARDOUR (sie.ardour@orange.fr)MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAINT-DIZIER-MASBARAUD (accueil2@stdiziermasbaraud.fr)Délégation Départementale
de la CreusePôle Bi-départemental Santé
Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine

SIE DE L'ARDOUR

Prélèvement	00079222	Commune	CEYROUX
Unité de gestion	0080 SIE DE L'ARDOUR	Prélevé le :	mercredi 25 septembre 2024 à 12h57
Installation	TTP 001629 FORGEAS - ST DIZIER LEYRENNE	par :	LDA23 - VALERIE LHOPITEAU
Point de surveillance	0000001988 DÉPART RÉS. BOIS DES CREUSOTS	Motif :	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	ROBINET	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée
		Type visite :	P1

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	12,7 °C		25	
Chlore libre	0,19 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,24 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CREUSE, AJAIN 2301

Type de l'analyse : P1R

Code SISE de l'analyse : 00082312

Référence laboratoire : 24092003120011

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Aspect (qualitatif)	Acceptable			
Odeur (qualitatif)	Acceptable			
Saveur (qualitatif)	Acceptable			
Coloration	<5 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélobimétrique	0,70 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	6,5 unité pH		de 6,5 à 9	
Titre hydrotimétrique	1,3 °f			
Titre alcalimétrique complet	1,8 °f			
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	64,4 µS/cm		de 200 à 1100	Valeur hors références
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Nitrates (en NO ₃)	4,8 mg/L	50		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES				
Carbone organique total	<0,50 mg(C)/L		2	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	>300 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité définies par le Code de la Santé Publique, pour les paramètres mesurés au moment du prélèvement, à l'exception du paramètre conductivité. Cette eau très peu minéralisée, corrosive pour les métaux, nécessite un traitement de neutralisation.

Signé à Guéret, le 7 novembre 2024

Pour la Directrice,
Le Responsable du pôle Santé Environnement
bi-départemental - Haute Vienne et Creuse



Clément DAIGNAN